



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Assemblée Générale de la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine

PROCES-VERBAL

1^{er} octobre 2021



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Sommaire

1 ❖ Participation à l'Assemblée Générale	p.3
2 ❖ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau	p.4
3 ❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective de 2020	p.4
4 ❖ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine	p.5
5 ❖ Résolutions financières	p.8
5 ❖ Intervention et présentation de la motion par le 1 ^{er} Vice-Président, Didier BULTEL.....	p.9
6 ❖ Présentation de la motion	p.11
7 ❖ Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY	p.13
8 ❖ Questions débat avec la salle	p.19
9 ❖ Clôture de l'Assemblée Générale.....	p.22

1 ❖ Participation à l'Assemblée Générale

Sur 295 délégués en exercice, 120 étaient présents et 34 étaient représentés, soit un taux de participation de **52.20 %**.

Détail de la participation des Délégués à l'Assemblée Générale 2021 :

	Convoqués	Présents	% de présents	Représentés (pouvoirs)	Total des présents ou représentés	% de présents ou représentés
Délégués 1 ^{er} collège	102	53	51.96 %	3	56	54.90 %
Délégués 2 ^{ème} collège	138	53	38.41 %	26	79	57.25%
Délégués 3 ^{ème} collège	55	14	25.45%	5	19	34.55 %
Total Délégués	295	120	40.68 %	34	154	52.20 %

On notait parmi les personnalités :

- du département de l'Indre

M. Dominique BLONDEAU, Président de SOLIHA Indre et représentant de SOLIHA Centre-Val de Loire, M. François RABOTIN, Président de la CPAM de l'Indre ; M. Luc DELLA-VALLÉ, Président de la CAF de l'Indre ; Mme Martine LHORTOLARY et Mme Monique ROUSSEAU, Administratrices FAMILLES RURALES - Fédération Départementale de l'Indre ; M. François RABOTTIN, Présidente CPAM de l'Indre ; M. Robert BARRITAUD, Président FDSEA 36 - Section Départementale des Anciens Exploitants ; M. Philippe BARRAULT, Trésorier FDSEA 36 ; M. Alain TETEDOIE, Directeur CAF de l'Indre.

- du département du Loir-et-Cher

M. André-Pierre AVENEL, Président MARPA La Maison du Gué ; M. Arnaud BESSÉ, Président de la Chambre d'Agriculture du Loir et Cher ; Mme Ludivine CAVARD, Coordinatrice Administrative MARPA La Maison du Gué ; Mme Marie-Thérèse LEROUX, Administratrice Familles Rurales - Fédération Départementale Loir-et-Cher ; M. Patrick MONTANARO, Conseiller Principal d'Education Lycée Agricole de Montoire sur Loir ; M. Jacky PELLETIER, Président de la Société d'agriculture du Loir-et-Cher ; Benoît ROUSSELET, Coordinatrice Société Départementale d'Agriculture du Loir-et-Cher ; M. Thierry GROSSIN-MOTTU, DDETSPP.

- du département de l'Indre-et-Loire

M. Philippe CHALUMEAU, Député d'Indre-et-Loire ; M. Jean-Pierre DELMER, Président Générations Mouvement - Fédération de Touraine ; M. Henry FREMONT, Président de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ; M. Daniel LABARONNE, Député d'Indre-et-Loire ; M. Jean-Louis MOREAU, Fédération Départementale des MFR de Touraine ; M. Jacques PORTIER, Président de l'Amicame des Retraités MSA Berry-Touraine ; M. Philippe BRUNEAU, Président de la Laiterie de Verneuil.

- pour la MSA Beauce Coeur de Loire

Mme REBERT Arlette, Médecin Coordonnateur Régional.

- pour la région Centre Val de Loire

M. BIET Jacques, Directeur délégué ARCMSA ; Mme DELIGNÉ Martine, Présidente de la CARSAT Centre-Val de Loire ; M. VIORA DANIEL, 1er Vice-Président URSSAF Centre-Val de Loire.

2 ❖ Ouverture de l'Assemblée Générale et constitution du bureau

Après s'être assuré que le quorum est atteint, M. Pascal CORMERY ouvre la séance à 9h35.

Il souhaite la bienvenue aux délégués et aux personnalités.

L'Assemblée Générale valide les propositions de M. Pascal CORMERY concernant la constitution du bureau de l'Assemblée, composé comme suit :

1er collègue – M. CARRE Jean-Marie (36 : EL ABC ANGLIN BRENNE CREUSE)

2ème collègue – M. BLIN Daniel (37 : EL CHINON – SAINTE MAURE DE TNE)

3ème collègue – Mme LEMAIRE Brigitte (41 : EL SUD LOIRE)

M. Étienne LE MAUR, Directeur Général, est désigné comme secrétaire de séance.

3 ❖ Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Élective de 2020

M. Pascal CORMERY indique que le procès verbal de l'Assemblée Générale Élective de la MSA Berry-Touraine de 2020 a été adressé aux délégués le 23 septembre par email avec la convocation à l'Assemblée Générale. Il soumet ce procès verbal au vote des délégués.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale est approuvé à l'unanimité.

4 ❖ Présentation du rapport d'activité de la MSA Berry-Touraine

PARTIE 1 : Le rapport d'activité en images

NOS RESSORTISSANTS ET PRESTATIONS

1- La population agricole

Née de la fusion de 3 départements, la MSA Berry-Touraine poursuit avec passion sa mission de service public. Au service des exploitants (11 519), employeurs de main d'œuvre (4 070), des salariés (24 393) et des retraités (111 403).

2- Les prestations légales

En tant qu'organisme de Sécurité Sociale, la MSA gère les prestations légales dans les domaines de la **santé** (148.5 millions d'€), de la **famille** (48 millions d'€), de la **retraite** (401 millions d'€).

Pour la **Santé**, les dépenses concernent :

- La Maladie/Maternité : 128 millions d'€
- Les Accidents du travail : 12 millions d'€
- L'Invalidité : 6.5 millions d'€

Elles permettent de couvrir les risques liés à la **santé** des exploitants, et des salariés.

Au total, 148.5 millions d'euros ont été versés auprès de 77 420 personnes protégées.

Concernant la **Famille**, les prestations familiales regroupent :

- Les Allocations logement : 6.83 millions d'€ (pour 4 792 personnes)
- Les Prestations familiales : 35.92 millions d'€ (pour 12 347 personnes)
- Le Revenu de Solidarité Active et prime d'activité : 12 millions d'€ (pour 6 383 personnes)

Au total 47.9 millions d'euros ont été versés auprès de 18 730 allocataires.

En ce qui concerne la **Retraite**, des prestations au titre de l'assurance retraite obligatoire et complémentaire sont versées à 111 403 retraités pour la somme de 401 millions d'euros.

L'ensemble des prestations et aides est en partie financé par les cotisations collectées auprès des exploitants et des salariés.

Ainsi, pour 1€ de cotisation collecté, la MSA reverse 2.44€ de prestations.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES...

La MSA, c'est aussi un panel de services complémentaires qui aident à améliorer le quotidien de des adhérents. Parmi ces services, nous retrouvons :

- La solidarité et le développement des territoires
- La santé et sécurité au travail
- La prévention santé
- Les relations de proximité

Zoom sur : la Solidarité et Développement des Territoires

Ce service comprend trois branches

› l'action sanitaire et sociale :

Il accompagne et favorise l'autonomie et le bien être des jeunes des parents des actifs et des retraités les actions se déclinent sous forme d'accompagnement individuel (2.8 M€) ou collectif (170 645€).

› le développement social territorial :

L'objectif de ce service est de mettre en œuvre des partenariats locaux et de soutenir et d'accompagner les projets.

› la vie mutualiste :

440 élus déploient des actions dans le domaine de la prévention, citoyenneté et santé.

La MSA Berry-Touraine coordonne également les structures de l'offre de services développés historiquement par la MSA ; nous retrouvons MSA Services, ASEPT, Présence Verte et les Tutelles 36. Elle est également garante du label qualité des MARPA. Elles sont au nombre de 17 sur le territoire. Ces offres de service sont ouvertes à l'ensemble de la population.

2020 est une année de crise sanitaire qui a amené une adaptation du travail social et de l'accompagnement de nos assurés.

Voici quelques actions construites et déployées sur les territoires au cours de l'année 2020 dans le cadre de l'opération « MSA Solidaire nos valeurs en action » qui renforce l'engagement du régime agricole au service de la population agricole et rurale.

Zoom sur : la Santé Sécurité au Travail

Elle a pour objectif de prévenir les risques professionnels du monde agricole.

Son action s'étend de la réalisation des examens de santé de la médecine du travail (5 209) à l'expertise d'une équipe de prévention qui, aux côtés de l'entreprise, accompagne l'amélioration des conditions de travail (152 visites d'entreprises et études de poste). 32 journées de formations thématiques ont été dispensées pour sensibiliser aux risques professionnels y compris auprès de futurs actifs.

Zoom sur : la prévention santé

Elle agit pour la promotion de la santé publique. A titre d'exemple, elle déploie auprès de nos adhérents des campagnes de prévention en faveur de la santé bucco-dentaire, de la vaccination et du dépistage des cancers.

Zoom sur : les relations de proximité

La MSA entretient des relations de proximité avec ses adhérents, elle propose plusieurs types d'accueil afin de répondre à tous les besoins :

- › l'accueil téléphonique (177 977 appels téléphoniques),
- › la correspondance par internet (33 473 échanges par mail),
- › l'accueil physique avec ou sans rendez-vous (10 528 personnes reçues).

7 agences sont présentes sur le territoire pour accueillir et informer les adhérents.

Pour pouvoir proposer ces services, la MSA Berry-Touraine compte sur ses 323 salariés interlocuteurs privilégiés de ses adhérents. Par une gestion maîtrisée de ses moyens, elle enregistre des coûts de gestion en baisse. Elle confirme par ailleurs ses bons résultats en matière de qualité de service.

- › 87,3 % d'appels aboutis
- › 98 % des visiteurs reçus en moins de 20 minutes
- › 71 % des dossiers prestations familiales traités à échéance
- › 89 % des dossiers retraite traités à échéance

Le taux de satisfaction exprimé par les adhérents est de 84 % de la part de ses adhérents. Grâce au travail de ses délégués, de ses salariés et de ses partenaires, la MSA Berry-Touraine accompagne ses adhérents pour l'essentiel et plus encore...

PARTIE 2 : Intervention du Directeur Général, M. Étienne LE MAUR

L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

Notre charge de production se mesure en Unités d'Activités (UA) qui évaluent par exemple le poids de la liquidation d'un dossier de retraite, le paiement d'une feuille de soins, etc ...

Elles sont un indicateur important dans les discussions avec les Pouvoirs Publics dans la négociation de nos moyens.

En corrélation avec la population agricole, ces unités sont en baisse depuis quelques années. Cette tendance a un impact direct sur les effectifs octroyés. C'est la raison pour laquelle, l'institution recherche des activités nouvelles qui permettront de maintenir les effectifs des Caisses.

D'autant que les autres missions qui elles ne se mesurent pas en UA sont en augmentation : l'action sanitaire et sociale, les actions que les délégués mènent sur le terrain, les accueils sur les territoires, la présence dans les France Services ... autant de champs essentiels, en particulier en période de crise.

L'ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF

La MSA Berry-Touraine, comme le reste de l'Institution, produit les efforts nécessaires pour s'adapter à l'évolution de son activité. L'une et l'autre sont soucieuses de la bonne utilisation des cotisations sociales des employeurs, des salariés et des exploitants.

PRODUCTIVITÉ

La MSA Berry-Touraine a amélioré sa productivité, mais moins vite que la productivité France entière, parce que son activité baisse plus vite que les départs en retraite des salariés de l'entreprise. Ce mouvement d'amélioration continue doit cependant être poursuivi.

LA QUALITÉ DE SERVICE

Branche	M SA Berry-Touraine	35 M SA
Famille	74,05%	84,29%
Maladie	100%	86,81%
Vieillesse	50%	79,94%
Relation de service	100%	69,58%
Performance globale	81,01%	80,16%

Il est difficile de comparer 2020 à 2015 car le suivi de ces données était opéré différemment. Le tableau ci-dessus présente des éléments qui portent sur le mois de juillet 2021. Ce sont des indicateurs consolidés et composites reflétant l'atteinte de certains objectifs de la Convention d'Objectifs et de Gestion jugés prioritaires au regard de la qualité de service. En jaune : la MSA Berry-Touraine est en dessous du seuil de vigilance (80%) ; En rouge : la MSA Berry-Touraine est en dessous du seuil d'alerte (60%).

Ce tableau, pris à l'instant T, permet de savoir ce qui est satisfaisant, et ce qui est perfectible.

L'objectif dans les 4 années à venir, sera de maintenir la qualité de service là où elle est satisfaisante, tout en remédiant aux points faibles, en faisant face à des impondérables lorsqu'ils se produisent.

La MSA Berry-Touraine peut agir sur 3 leviers :

- l'organisation et le management interne,
- l'amélioration de l'outil informatique institutionnel,
- les choix et arbitrages à réaliser au niveau local mais aussi au niveau national.

5 ❖ Résolutions financières

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Le financement des caisses de MSA a été réformé par 2 décrets du 23 décembre 2013 : Seule la réserve de médecine du travail demeure dans les caisses de MSA.

Les nouvelles dispositions de l'article D723-229 maintiennent seulement l'affectation du résultat de la médecine du travail.

L'assemblée générale vote uniquement sur l'affectation des résultats.

DÉCISION RELATIVE À L'APPROBATION DE LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vu les articles L 723-35, R 723-106 du code rural,
Vu le rapport général du conseil d'administration,
L'assemblée générale de la caisse Berry-Touraine,
Approuve la gestion du Conseil d'Administration,
Approuve le rapport général présenté par le Conseil d'Administration.

DÉCISION RELATIVE À L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL :

Le montant maximum de la réserve de médecine du travail est fixé réglementairement à la moitié des dépenses du dernier exercice, soit 1 032 100,96 € pour 2020.

Le montant de la réserve fin 2020 est de 1 046 001,08 €.

L'assemblée générale constate le dépassement du seuil de remontée de la réserve de médecine du travail qui est de 1 032 100,96 € .

En conformité avec les règles de comptabilisation du régime MSA, la différence entre le niveau de la réserve et le niveau maximum autorisé de la réserve doit être placée en report à nouveau. Cette somme est de 13 900,12 €.

L'assemblée générale décide la diminution de la réserve de MT au profit du compte de report à nouveau à hauteur de 13 900,12 €.

6 ❖ Intervention et présentation de la motion par le 1^{er} Vice-Président, Didier BULTEL

I- Intervention de Didier BULTEL

Didier Bultel adresse un vif remerciement aux élus présents, par leur engagement, ils illustrent pleinement l'esprit de responsabilité des élus de la MSA, au service des adhérents, mais aussi plus largement des territoires.

Ce mandat s'est définitivement ouvert à l'issue de la constitution du nouveau Conseil d'Administration en septembre 2020, inscrit ses actions dans le projet stratégique MSA 2025, et ce jusqu'au prochain renouvellement de la gouvernance mutualiste.

Les élus ont traduit les engagements de ce projet stratégique en actes, puisque les propositions portées par la MSA aux tutelles dans le cadre de la négociation COG 2021-2025 sont inspirées par ce plan stratégique.

A titre de rappel, le projet stratégique est issu d'un travail qui avait étroitement associé les élus de l'Institution avec les équipes dirigeantes du réseau MSA. Il s'articule autour de 5 axes :

1. Une ambition de relation de service, en garantissant un service de qualité et homogène sur l'ensemble du territoire.
2. Une ambition de développement, en garantissant l'accès à la protection sociale de nos ressortissants et entreprises, et en développant des activités à destination des territoires ruraux et /ou fragilisés.
3. Un engagement de renforcement de la dynamique des élus, engagés pour porter les projets et les ambitions de la MSA , ce 3ème axe étant fondamental pour nous élus MSA.
4. Une ambition de renforcement de la performance de notre Institution.
5. Enfin, une nouvelle ambition en matière de ressources humaines, s'inscrivant pleinement dans la responsabilité sociale, sociétale et environnementale de la MSA.

En adoptant ce plan, la MSA a pu démontrer la capacité de l'Institution à se projeter dans l'avenir avec conviction et à doter la MSA d'un socle d'engagements permettant aux élus, dès le démarrage de ce nouveau mandat, de mobiliser concrètement sur les territoires.

En 2020, la mobilisation des élus MSA fut marquée par la crise sanitaire mais aussi par le renouvellement du mandat.

L'ACTION DES ÉLUS MSA BERRY-TOURAINES DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE.

En 2020, les élus de la MSA Berry-Touraine ont concrétisé l'axe 3 du plan stratégique institutionnel dans un contexte de crise sanitaire. Si cette crise a mis un frein aux échanges et aux contacts, les élus ont cependant conduit des actions phares sur le territoire, notamment au travers du dispositif « MSA Solidaires », expression concrète de la plus-value que la MSA peut apporter.

Les élus de la MSA Berry-Touraine ont été acteurs dans la lutte contre la crise Covid-19 :

En effet,

➤ Une recherche de masques alternatifs a été lancée dès le début de la période de confinement au profit des MARPA (résidents et personnels) et des structures de l'offre de services (les deux Présence Verte et l'association Tutelles 36). Des délégués volontaires se sont mobilisés soit dans la fabrication de masques en tissu, de visières, soit dans l'organisation de la logistique. Ainsi, la MSA Berry-Touraine a pu collecter et redistribuer 90 visières et 300 masques sur les 3 départements.

➤ Afin de se rendre présents auprès des populations rurales et maintenir un lien social, les délégués MSA Berry-Touraine ont aussi été mobilisés pour l'action MSA Solidaire qui consistait à contacter des personnes en situation de fragilité (personnes âgées, travailleurs isolés, personnes précaires en situation de handicap ou malade), dans le cadre d'appels de convivialité, de services de proximité (courses, démarches administratives) ou de dons de matériel. Par des initiatives individuelles ou collectives, ils ont pu accompagner un voisin, un parent, une personne fragile pendant la période de confinement... Au total : 168 délégués (titulaires, suppléants) ont participé à cette opération et ont ainsi accompagné plus de 2 819 personnes sur les territoires de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.

Par ailleurs, au Printemps 2020, les délégués de Berry-Touraine ont été invités à relayer le partenariat qui a été mis en place au niveau national avec l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF), en contactant le Maire de leur commune pour se mettre à disposition, leur faire connaître l'offre de la MSA et signaler les situations qui nécessiteraient une prise en charge ou un suivi par la MSA.

En juin, les élus ont été formés au thème « Adopter et faire adopter les bons gestes et attitudes face aux épidémies ». Ils ont ensuite relayé les messages de prévention sanitaire sur leurs territoires pour sensibiliser leur entourage et leurs contacts sur les bons gestes à adopter face à la propagation du Covid-19 et plus généralement contre les virus.

Toujours au printemps, les élus de la MSA Berry-Touraine ont été mobilisés sur l'opération « paniers solidaires », dont les objectifs étaient les suivants :

- Soutenir des circuits courts et d'approvisionnement local,
- Assurer une solidarité alimentaire avec des familles ou personnes seules en difficulté habitant sur les territoires ruraux,
- Favoriser l'équilibre alimentaire en fournissant un panier contenant des produits variés pour répondre à une alimentation équilibrée.

Ainsi, sur les territoires de la Communauté de Communes de Mondoubleau (41) et du Parc Naturel de la Brenne (36), les élus ont distribué 54 paniers solidaires pour lesquels 42 producteurs avaient contribué. Le bilan, pour les producteurs que pour les bénéficiaires, a été positif et il répond aux 2 fondamentaux de la MSA : le social et l'agriculture.

En décembre 2020, à l'approche des fêtes et au regard des crises sanitaire et économique, le réseau MSA s'est mobilisé en partenariat avec le Secours populaire français pour lancer une campagne d'appel aux dons de jouets au profit de familles en difficulté. Au total 90 dons ont été effectués (40 jouets et mets festifs déposés directement au Secours populaire) et 50 jouets ou mets festifs déposés sur les 3 sites principaux de la MSA Berry-Touraine. Il y a eu également des dons en numéraire effectués directement sur le site du Secours Populaire.

Ces quelques actions de solidarité ici citées rejoignent véritablement le projet stratégique de la MSA qui cherche également à consacrer toute son attention sur le nécessaire engagement de nos élus pour porter les ambitions de la MSA.

Les élus doivent rester attentifs à tenir leur rôle de façon responsable, à rester mobilisés sur toute la durée du mandat, à contribuer au repérage des situations de fragilité à être les relais des besoins sur les territoires. Pour appuyer les actions, la MSA valorisera et amplifiera son rôle, renforcera sa communication sur la plus value essentielle de son réseau sur les territoires, notamment dans le cadre de notre stratégie d'influence institutionnelle.

A compter de l'année prochaine, les délégués pourront exercer leur fonction en utilisant l'outil « mon appli élus MSA ». Il offrira à la fois l'agenda des actions sur les territoires, mais aussi l'actualité locale et nationale, l'annuaire des élus, un réseau social d'échanges entre délégués. Cet outil sera un moyen supplémentaire d'exercer la mission de façon optimale.

La question des moyens dédiés à l'action des élus est d'ailleurs un des axes portés par la CCMSA dans le cadre des négociations COG, afin de consolider la démonstration de la plus value que le fonctionnement singulier au sein de la protection sociale peut apporter à l'ensemble des concitoyens.

Plus que jamais la MSA a besoin de ses élus, pour porter, aux côtés de ses équipes, l'ambition de service pour les adhérents.

II- Présentation de la motion par le 1er Vice-Président

Les délégués cantonaux de la MSA Berry-Touraine, réunis en Assemblée Générale le 1er octobre 2021, expriment leur attachement au caractère professionnel de leur régime de protection sociale. Ils souhaitent que le rôle de la MSA sur les territoires soit soutenu par les Pouvoirs Publics et que l'offre de services développée en réponse aux nouveaux enjeux du monde rural soit reconnue. Ils demandent en outre l'amélioration de la législation dans les domaines suivants :

COTISATIONS

›L'affiliation au régime agricole des activités de négoce, transformation, conditionnement, commercialisation des produits agricoles, ainsi que des activités de conseil en agriculture.

›La mise en place d'une contribution au financement de la protection sociale française par les entreprises de travail temporaire mettant à disposition des exploitants agricoles de la main d'œuvre étrangère.

›L'assujettissement à une contribution au financement du régime agricole des terres agricoles devenues terres de chasse privée, des aires de pêche et des bois.

›La suppression de l'exonération partielle des cotisations durant les 5 premières années d'activité des Jeunes Agriculteurs, et l'instauration d'une exonération de cotisations modulée sur 5 ans, pouvant inclure 2 années blanches, au choix de l'exploitant.

›L'affiliation au régime agricole des étudiants de l'enseignement agricole, privé ou public.

SANTÉ

›Pour les NSA, la suppression du délai de carence appliqué pour l'indemnisation des accidents du travail.

›L'amélioration de l'accès aux soins par une lutte efficace contre la désertification médicale qui pénalise les personnes éloignées des Centres de soins, et qui renchérit le coût des transports. A cette fin, certaines mesures pourraient favoriser une répartition équilibrée des praticiens sur les territoires.

›La prise en compte du risque dépendance géré dans le cadre de la protection sociale, qui permettrait une prise en charge équitable pour toutes les catégories de population.

›Le remboursement des soins, sans retenue, en cas de carence de médecin traitant.

›La réduction du reste à charge relatif à tous les soins et opérations chirurgicales réalisés dans les domaines optique et dentaire.

›La création d'une cotisation spécifique auprès des non salariés, de façon à leur ouvrir droit à la médecine du travail au même titre que les salariés.

PRÉVENTION DE LA SANTÉ

›L'examen de la dentition tous les 2 ans pour les adultes, au même titre que le dépistage des cancers du sein et colorectal ; l'intégration d'un examen dentaire systématique dans le protocole des Instants Santé.

FAMILLE

›L'assouplissement des conditions d'éligibilité au droit au RSA pour les jeunes de 18 à 25 ans.

RETRAITE

›L'indexation des retraites sur l'indice INSEE du coût de la vie afin de lutter contre la perte de pouvoir d'achat des plus fragiles.

›La révision du calcul des retraites des Non Salariés Agricoles, afin de prendre en compte les revenus des 25 meilleures années.

›La mise en place d'un système de pré-retraite pour les exploitants agricoles cumulant des difficultés de santé et économiques.

›La forfaitisation de la majoration de retraite accordée aux ressortissants ayant donné naissance à trois enfants, quel que soit le montant de la pension de base.

›La revalorisation des carrières au bénéfice des conjoints-collaborateurs.

VIE MUTUALISTE

›La révision du statut de délégué suppléant, ou suivant de liste, afin de permettre le remplacement du titulaire à l'Assemblée Générale annuelle, avec un droit de vote.

›La parité, au sein des Conseils, entre le collège des salariés et celui des non salariés.

L'Assemblée Générale adopte la motion à l'unanimité.

7 ❖ Rapport moral du Conseil d'Administration, par le Président Pascal CORMERY

Ce rapport moral est l'occasion de retracer les événements qui ont marqué l'année 2020 si particulière ; ce qui d'ailleurs, avait amené l'an dernier à annuler l'Assemblée Générale électorale prévue en format classique et à la réunir de façon inédite, en distanciel, et ce notamment grâce aux outils techniques qui font désormais partie intégrante de notre quotidien.

La MSA a une fois de plus démontré sa capacité d'adaptation dans un environnement plus qu'incertain, tout en respectant ses valeurs démocratiques et mutualistes.

Tout d'abord, une pensée à ceux qui nous ont quittés en 2020 et 2021 et qui ont compté pour la MSA Berry-Touraine. J'ai notamment une pensée toute particulière pour M. Jean-Louis MAIGNAN, administrateur en place depuis 2010, disparu cette année.

I- Retours sur les événements marquants de l'année passée.

Comment ne pas évoquer donc, la singularité de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire qui a bouleversé les quotidiens, les vies personnelles et professionnelles.

Force est de constater que la MSA a su faire face dans ce contexte de pandémie.

1) Les actions de la MSA dans le cadre de la crise Covid-19

Les mesures d'accompagnement économiques

Les entreprises agricoles ont bénéficié, à l'instar des autres secteurs économiques, de reports de cotisations pour eux-mêmes et pour leurs salariés :

› La MSA Berry-Touraine a su mettre en œuvre ces mesures dans les temps impartis et pris en compte les spécificités des exploitants et employeurs de main d'œuvre grâce à nos solutions intégrées comme le TESA et le TESA +.

› La suspension de prélèvement des échéances mensuelles à partir de mars 2020 ;

› L'interface avec les tutelles sur les difficultés remontées du terrain (exemples : des liens permanents avec le Ministère de l'Agriculture sur les difficultés remontées par certaines filières agricoles, etc...) ;

› Le maintien du versement de l'ensemble des prestations, ainsi que la mise en œuvre des mesures d'urgence initiées par le Gouvernement, dont le versement de l'aide exceptionnelle de solidarité aux foyers les plus modestes le 15 mai 2020.

› La mise en place d'une allocation dérogatoire de remplacement pour les non-salariés agricoles contaminés par la Covid-19 et qui sont dans l'incapacité de travailler sur leur exploitation. Cette indemnité permet la prise en charge partielle du coût d'un remplaçant, à hauteur de 112 € maximum. Le dispositif est maintenu dans les périodes d'état d'urgence sanitaire.

Des équipes MSA qui sont restées mobilisées

- › La crise sanitaire a entraîné des inquiétudes et des besoins d'information croissants de la part de l'ensemble des adhérents MSA ;
- › La MSA a ainsi dû adapter ses modes de travail à ce contexte exceptionnel et répondre aux besoins d'accompagnement de ses publics : Une organisation agile s'est mise en place rapidement afin d'assurer le maintien de service.

Tous les Plans de Continuité d'Activité ont ainsi été activés dans le réseau :

› 7% seulement des salariés de Berry-Touraine sont restés sur site pour traiter des activités non télétravaillables mais prioritaires, les autres ayant déporté leur activité à leur domicile pendant le confinement (ou étaient en arrêt maladie ou garde d'enfants). Les équipes informatiques et logistiques ont été essentielles dans la réussite de cette opération.

› Les activités qui ont été assurées sur site sont :

- o L'ouverture des courriers et la numérisation des documents strictement nécessaires pour assurer la gestion des droits des ressortissants ;
- o L'accueil téléphonique pour accompagner les assurés en situation de fragilité ou répondre aux situations urgentes, y compris par le traitement des mails via les espaces privés des adhérents. En Berry-Touraine, au cours des 3 mois de confinement de 2020, les salariés du Front office ont répondu à près de 4000 mails / mois et ont maintenu, malgré la crise un taux d'appels aboutis de plus de 80%.
- o Les visites médicales du travail ne pouvant pas être faites à distance pour les salariés affectés à des postes jugés prioritaires dans les entreprises.

Les équipes logistiques ont aussi assuré une présence physique minimale pour offrir le service nécessaire aux collègues présents sur site.

Le report des Assemblées Générales électorales des caisses MSA et de la CCMSA

Le renouvellement de la gouvernance n'a pas été épargné avec le report des Assemblées Générales électorales des caisses de MSA.

La MSA a su faire preuve d'adaptation en organisant dans le réseau des Assemblées Générales en visioconférence et en recourant au vote postal ou électronique. En Berry-Touraine, ceci a permis de conduire le processus électoral avec un vote organisé entre le 20 et le 31 janvier, une proclamation des résultats le 2 février 2020 et la désignation des membres du Conseil en septembre 2020. Cet événement mutualiste a permis d'asseoir cette gouvernance, qui repose sur 3 composantes essentielles et précieuses – Salariés, Exploitants et Employeurs de main d'œuvre.

Le réseau associatif MSA

La MSA appartient, à une entité plus large qu'on appelle le groupe MSA, composé également des structures de l'offre de services. Elles aussi, ont œuvré ardemment au cours de l'année 2020.

L'offre de services est elle-même au cœur d'évolutions qui doivent permettre une refonte de sa gouvernance. L'objectif de cette réforme est de :

- › Adopter une définition commune du Groupe MSA et de l'Offre de services ;
- › Définir des orientations stratégiques partagées de l'offre de service ;
- › Renforcer de manière progressive le pilotage de l'offre de service, notamment dans un objectif de renforcement de l'homogénéité de l'offre de services ;

- ›Accroître le degré de mutualisation des moyens (fonctions supports) de l'offre de services ;
- ›Envisager le développement de l'offre de services sur un territoire plus large que celui des caisses locales.

La réflexion en cours devrait permettre de gagner en performance dans le domaine.

Un modèle MARPA qui a montré son efficacité dans la crise sanitaire du Covid

Le nombre de malades et de décès a été très limité dans les 200 résidences seniors rurales qui accueillent plus de 4 700 résidents de 86 ans en moyenne. Une démarche d'accompagnement du réseau par la FN MARPA a permis d'appréhender au mieux la gestion du risque au sein des résidences et la mise en œuvre de plans de continuité adaptés. La MSA Berry-Touraine, par le biais des référents MARPA, a proposé un soutien, une écoute et des temps d'échanges de pratiques auprès des responsables des résidences, ainsi que la distribution de masques ou visières de protection au début de la crise sanitaire.

Les actions de solidarité

Au-delà de la crise sanitaire et économique, la MSA considère qu'il ne faut pas non plus négliger l'importance de la dimension sociale d'où le lancement de l'initiative MSA Solidaire.

Aux actions des délégués qui ont touché 2800 personnes s'ajoutent celles des salariés de la MSA (Conseillers en Protection Sociale, travailleurs sociaux, téléconseillers, correspondants à l'accueil) qui par leur action sous la forme d'appels sortants, ont touché plus de 8 000 primodébiteurs, jeunes installés, bénéficiaires de minimas sociaux, personnes isolées, ou bénéficiaires d'IJ.

L'action « MSA Solidaire » démontre les valeurs de solidarité et de partage qui figurent dans l'ADN de la MSA. En tant que partenaire de la cohésion des territoires, nous considérons que la préservation du lien social est primordiale pour préparer au mieux la sortie de crise.

D'autres actions sont à relever sur l'année 2020 :

›Des partenariats ont été mis en place (notamment avec l'Association des Maires Ruraux de France) ainsi que le déploiement d'un plan de communication institutionnel (mails spécifiques pour les élus, fiches pratiques SST : fiches de prévention contenant des conseils personnalisés aux exploitants et salariés agricoles, mise à jour permanente des sites internet et sur les réseaux sociaux.)

›244 professionnels du réseau MSA (médecins, infirmiers, préventeurs et cadres) ont été mis à la disposition dans le cadre du dispositif du traçage des contacts et notamment afin d'accompagner les ARS pour appuyer leur lutte contre les foyers épidémiques les plus importants.

›Pour limiter la propagation du virus Covid-19, la MSA a lancé le 11 mai un dispositif plus global «MSA en action». En tant qu'acteur engagé sur les territoires, la MSA a souhaité activement concourir à la non-propagation du Covid-19 en incitant et en accompagnant ses 5,6 millions de ressortissants (employeurs, exploitants et particuliers).

La MSA, le groupe MSA et ses délégués ont su faire preuve d'une belle capacité d'adaptation. Cet engagement n'a pas échappé aux pouvoirs publics et en particulier au Ministre des solidarités et de la santé qui interrogé le 23 mars dernier lors de la séance des questions au Gouvernement par le député de l'Aveyron Arnaud VIALA sur l'avenir de la MSA a déclaré « *depuis un an que la crise sanitaire a commencé, la MSA joue un rôle essentiel, forte de ses 14 000 conseillers cantonaux bénévoles, de ses salariés, de son organisation, et des 500 dispositifs d'accueil implantés dans les secteurs géographiques excentrés – c'est important.* »

2) Les avancées sociales de l'année 2020

Les retraites

La réforme du système de retraite a été suspendue début 2020 suite à la crise sanitaire mais une mesure importante en matière de retraite a été adoptée l'été dernier :

» Le vote de la loi « Chassaigne », promulguée le 3 juillet 2020, prévoit de porter le minimum de pension des retraites des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole ayant eu une carrière complète de 75 % à 85 % du SMIC net agricole. Cette revalorisation va s'appliquer aussi bien aux retraités actuels qu'aux futurs retraités, soit environ 1 050 € par mois pour une carrière complète en tant que chef d'exploitation ou d'entreprise agricole. Pour en bénéficier il faut avoir une carrière « complète ». L'attribution du complément Retraite Complémentaire Obligatoire sera, en outre, soumise au fait d'avoir demandé l'ensemble de ses droits à retraite de base et complémentaire et sera écrêtée en fonction du montant des retraites tous régimes afin que le total des pensions ne dépasse pas le plafond de 85 % du SMIC net agricole. C'est ce dernier critère qui a rendu financièrement « acceptable » la réforme pour Bercy.

» Le Premier Ministre a annoncé que cette mesure entrerait en vigueur deux mois avant le calendrier en vigueur, soit le 1er novembre prochain au lieu du 1er janvier 2022. Le décret d'application a été publié le 16 juin 2021.

» A noter, une nouvelle proposition de loi du député André CHASSAIGNE (Puy-de-Dôme) pour revaloriser les retraites des conjoints collaborateurs et des aides familiaux a été adoptée le 17 juin dernier à l'Assemblée Nationale. Le texte permet, d'une part, de mettre en place un montant unique de PMR quel que soit le statut de l'assuré non-salarié agricole (soit 696€ de pension mensuelle de base pour l'ensemble des NSA), d'autre part de relever le seuil d'écrêtement de la PMR au niveau du montant de l'ASPA (907€ pour une personne seule).

Il limite également à cinq ans le statut de conjoint collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole. C'est une excellente nouvelle pour les femmes non-salariées agricoles qui pourraient voir leur pension de retraite augmenter jusqu'à 98€ par mois pour celles qui sont monopensionnées.

Avant d'être définitivement adoptée, la proposition doit poursuivre son parcours législatif. Le texte a ainsi été transmis au Sénat pour un examen dans les prochaines semaines.

La réforme de l'autonomie

» Une cinquième branche autonomie a été créée par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021 au sein du régime général. La MSA n'a pu obtenir que celle-ci soit également inscrite au sein du code rural, malgré le soutien du Sénat.

» En revanche, la stratégie d'influence que la MSA a menée à l'automne dernier a porté ses fruits puisque les pouvoirs publics ont accepté de reconnaître que la MSA contribue à la mise en œuvre de la politique de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

» C'est une reconnaissance des actions de la MSA qui inscrit la dépendance dans l'approche globale de ses ressortissants qu'elle accompagne tout au long de leur vie. Dans ce cadre, elle s'attache à développer la préservation de l'autonomie avec notamment la mise en place des

« Rendez-vous de prévention jeune retraité », annoncés dans le cadre de la stratégie des pouvoirs publics « Vieillir en bonne santé ». Sans oublier les autres ateliers de prévention du vieillissement, mis en place dans le cadre du partenariat inter-régimes via l'ASEPT ou les MARPA.

La reprise de la dette de la branche vieillesse Non Salariés Agricoles (NSA)

Cette reprise de la dette par la CADES de la branche vieillesse NSA était une demande de longue date de la MSA. D'autant plus légitime que les non-salariés agricoles s'acquittent, comme les salariés, de la CSG et de la CRDS.

C'est désormais chose faite avec la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie. Celle-ci a donc permis de transférer, à la CADES, les 3,5 Md€ de dette de la branche vieillesse NSA constatés au 31 décembre 2019. C'est une importante économie en matière de coût de gestion (30 M€ de frais financiers par an).

Par ailleurs, les déficits à venir, au cours des exercices 2020 à 2023, pourront également être transférés à la CADES.

Les autres mesures sociales

›Le dispositif d'exonération lié à l'emploi de TO-DE (LFSS 2020) est prolongé, jusqu'en 2022. Ne faudrait-il pas pérenniser ce dispositif afin de donner une vision à long terme aux employeurs en matière de compétitivité ?

›L'expérimentation pour trois ans, au sein de 4 services Santé- Sécurité du Travail (SST) de caisse de MSA avec une évolution des compétences des infirmiers de santé au travail (LFSS 2020). La mesure permettra d'assurer une meilleure couverture en SST et en particulier la traçabilité des expositions professionnelles en milieu agricole. Par ailleurs, la nouvelle organisation devrait permettre de recentrer l'activité des médecins sur les salariés agricoles les plus à risque ou trop peu suivis, comme les saisonniers.

›L'extension aux non-salariés agricoles de la suppression du délai de carence lors de la reprise d'un travail à temps partiel pour motif thérapeutique ainsi que la suppression du délai de carence lorsqu'ils reprennent leurs activités sous la forme d'un « travail aménagé » (LFSS 2020).

›L'ouverture de l'Indemnité Journalière maladie du régime salarié en complément de l'Indemnité Journalière Accident du Travail/Maladie Professionnelle versée par l'ATEXA (LFSS 2020).

›L'allongement de la durée du congé paternité de 14 jours actuellement à 28 jours au 1er juillet 2021 (LFSS 2020).

La mesure concerne aussi bien les salariés agricoles que les non-salariés agricoles qui pourront bénéficier de ce congé avec l'allocation de remplacement.

›L'avancement du versement de la prime de naissance au septième mois de grossesse au lieu de deux mois après la naissance de l'enfant actuellement (LFSS 2020).

II- Les perspectives d'avenir avec la prochaine COG MSA 2021-2025

La Caisse Centrale des MSA négocie actuellement avec ses tutelles la prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) du régime agricole. Pour la première fois, cette négociation s'est engagée à partir des propositions de la MSA.

Les trois objectifs de la MSA sur cette Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) portent sur :

- Proposer une protection sociale agricole efficiente avec un niveau de performance accru ;
- Répondre aux nouveaux enjeux du monde agricole (soutien aux entreprises fragilisées, valorisation des métiers, avenir de la ruralité) ;
- Consolider son rôle de relais des services de l'Etat au plus près des citoyens (meilleur accès aux services de proximité, une réponse personnalisée en fonction des spécificités locales).

Pour atteindre ces objectifs, l'enjeu des moyens humains et financiers qui seront octroyés par les pouvoirs publics est déterminant.

Les COG précédentes ont réduit ces moyens, pour la prochaine il est impérieux de les consolider. Le contexte actuel (Gilets Jaunes, crise sanitaire, agenda rural) ne plaide pas pour une baisse des moyens.

La MSA a donc fait une proposition stratégique aux Pouvoirs Publics qui vise à maintenir les moyens humains et financiers tout en réalisant des gains de productivité qui pourraient être affectés :

- A l'augmentation de la qualité de services et à l'homogénéisation de celle-ci sur l'ensemble du territoire ;

- A la réalisation des objectifs du Gouvernement, en particulier sur l'agenda rural et la mise en place des France services. Sachant que la MSA s'est engagée à installer à terme 200 France Services labellisées MSA (30 sont actuellement ouvertes) à l'image de celle que nous avons inaugurée à Valençay en présence du Préfet de l'Indre et Claude Doucet son maire en janvier 2020, et qui propose un Front office renforcé de sécurité sociale ;

- A réduire les inégalités territoriales de santé avec le développement des CPTS ;

- Au développement social local ;

- A la mise en œuvre des dispositifs permettant de lutter contre la précarité et le mal-être agricole.

Pour faire aboutir cette dure négociation avec l'Etat, la MSA a initié un certain nombre de rencontres avec les ministres, les cabinets ministériels et les parlementaires. Les caisses de MSA ont sollicité des parlementaires de leur circonscription pour déposer une question écrite au ministère de l'agriculture, qui en retour, a affirmé sa volonté de conforter le guichet unique MSA.

Les négociations sur les moyens humains et financiers ont démarré de façon très dure : la position de départ de nos ministères de tutelle, et en particulier de la DSS et de la direction du budget, nous aurait conduit à diminuer de plus de 10 % nos effectifs, alors que nous avons déjà réalisé ce même pourcentage de gain de productivité sur la COG précédente.

Réaliser cet objectif équivaldrait à supprimer 5 caisses de taille moyenne, en valeur absolue ou à supprimer les effectifs dédiés à l'accueil du public ou les effectifs de tous les préventeurs ou tous les assistants sociaux.

Cette posture de l'administration des ministères est apparue en totale contradiction avec les soutiens affichés par les responsables politiques et les élus ces derniers mois.

M. Olivier VÉRAN, Ministre de la Santé et des solidarités, s'était pourtant exprimé à l'occasion d'une séance de question au gouvernement le 23 mars dernier à l'Assemblée nationale sur son souhait que « *la nouvelle convention conforte la MSA dans son rôle, majeur, dans ses missions, tout en garantissant (...) la qualité de ses services pour l'ensemble des Français qui en bénéficient* ». Sans ces moyens, la MSA ne pourra pas déployer les actions envisagées sur les territoires.

La MSA a toujours su faire preuve de capacité d'adaptation, respectant les objectifs, en préservant les capacités d'actions. Les comptes ont été certifiés pour 2020, malgré les difficultés liées à la crise Covid.

Les élus du régime agricole, ne comprendraient pas une poursuite de l'érosion de nos moyens, malgré les attentions qui ont été portées à nos actions.

Ce n'est pas le moment de mettre en péril la capacité de la MSA à soutenir le monde agricole dans cette période difficile (les crises climatiques, la mal-être agricole, le rôle du monde agricole dans la souveraineté alimentaire).

C'est un contresens de diminuer les moyens dédiés aux actions sur les territoires. Alors que l'offre stratégique de la MSA a été construite dans le cadre de l'agenda rural du Gouvernement qui nécessite plus de présence sur les territoires.

Si la position des services administratifs se confirme, la MSA ne pourra honorer ses engagements sur ces actions, car il s'agira tout simplement d'une entreprise de déconstruction du régime agricole et d'une remise en cause du guichet unique.

C'est la raison pour laquelle la MSA Berry-Touraine est restée ferme et déterminée à rejeter cette base de négociation qui n'est pas acceptable.

8 ❖ Question débat avec la salle

DOMAINE PREVENTION SANTE

Mme Chantal Bougrier : Quel plan d'actions peut être mis en place par la MSA Berry-Touraine sur la prévention des risques psychosociaux ?

M. Pascal CORMERY : Les RPS peuvent être identifiés et prévenus au titre de la prévention des risques professionnels.

Les d'actions que nous proposons dans notre plan SST 2021-2025 visent à prévenir les risques professionnels, le mal être au travail et à maintenir dans l'emploi les assurés. Les projets de ce plan d'actions reprennent les 4 axes définis dans le plan national :

➤Projet 1 – Repérer le mal-être professionnel et s'inscrire dans la démarche du plan national de prévention du suicide

- Contribuer à la détection des personnes en situation de fragilité

-Participer à la Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide (CPP)

➤Projet 2 – Détecter et repérer les situations de mal être au travail dans les entreprises :

-TMS/TPS (Troubles Musculo Squeletique / Troubles Pschyco Sociaux)

➤Projet 3 – Mise en place d'espaces de discussion pour améliorer la qualité de vie au travail dans les entreprises.

➤Projet 4 – Mieux vivre son métier d'agriculteur, repris au travers d'un programme ESOPT (Et Si On Parlait Travail)

La déclinaison de ces actions est en cours dans nos services afin de devenir une réalité dès 2022.

Un élu : Les employeurs constatent que les convocations aux visites médicales du travail ont du mal à se réaliser dans les délais (à l'embauche, tous les 5 ans ...). Une voie d'amélioration est-elle possible ?

M. Pascal CORMERY : Depuis plusieurs mois, un certain nombre de responsables d'entreprises employeurs de main d'œuvre nous ont fait part de leur insatisfaction au regard de la capacité de la MSA à répondre à leur demande d'examen de médecine du travail pour leurs salariés, recrutés en CDD, CDI ou saisonniers.

Malheureusement, la MSA Berry-Touraine a dû faire face, ces dernières années, au départ en re-

traite de la moitié de ses médecins, sans pouvoir trouver des candidats pour les remplacer, malgré tous les efforts déployés pour en recruter.

Ce constat est d'ailleurs national : notre pays a perdu 30 % du nombre de médecins du travail et aujourd'hui, 75 % des médecins du travail ont plus de 55 ans. La situation est particulièrement accentuée en région Centre Val de Loire, en matière de professionnels de santé plus généralement. Les réformes permettant l'intervention d'infirmiers du travail pour venir renforcer ce secteur nous ont permis de limiter l'impact de ces départs mais la réglementation oblige malgré tout la présence de médecins pour bon nombre d'actes de la médecine du travail.

Nos médecins du travail observent ainsi, aujourd'hui, des délais plus longs que par le passé.

Toutefois, afin de préserver les salariés les plus fragiles ou ceux ayant le plus de risque, nous avons établi des priorités dans nos visites, en commençant par :

› Les visites d'embauche,

› Le suivi des salariés à risque,

› Les visites de pré-reprise ou de reprise pour les salariés revenant d'une longue absence.

Soyez assurés que nous déployons tous les moyens en notre possession pour remédier à cette situation.

En vous remerciant de votre compréhension, notamment lors de vos contacts avec notre secrétariat.

DOMAINE SERVICE AUX ASSURES

Un élu : La Plate Forme de Services MSA Berry-Touraine peut-elle orienter davantage les assurés auprès des agents MSA en charge des dossiers afin de permettre un suivi adhérent plus efficient et contribuer ainsi à améliorer la qualité de service ?

M. Étienne LE MAUR : En 2007, la MSA Berry-Touraine a fait le choix de créer une plateforme téléphonique avec des téléconseillers professionnels polyvalents. Avec le jeu des mutualisations depuis 2018, le renvoi des appels vers les services pose des contraintes organisationnelles fortes sur les transferts d'appels, tout en gagnant en efficacité sur le traitement des dossiers ; à noter aussi que les mails sont un mode de contact en hausse, traités par les services experts. Notre objectif est de réduire au maximum les délais d'attente pour obtenir une réponse rapidement après un premier contact.

Un élu : Les problèmes d'accès à la PFS de plus en plus récurrents - La MSA s'entache d'une mauvaise réputation à cause de cette difficulté. La situation est de plus en plus tendue, et les assurés sont déçus de la MSA. Quel axe d'amélioration prévoit la MSA BT pour palier cette difficulté ? Pourquoi ne pas instaurer une plage horaire d'ouverture des lignes de 9h00 à 17h non-stop ?

M. Étienne LE MAUR : Ce problème a été identifié à travers les retours des délégués et l'enquête de satisfaction 2019. La MSA va réviser les horaires de la plateforme en 2021 pour proposer une ouverture de 9h à 16h30 en continu (pause méridienne incluse) du lundi au vendredi. A noter que sur les premiers mois de 2021, le taux de décroché est supérieur à 95%.

Un élu : Depuis la mise en place des mutualisations, les délais de traitement se sont dégradés : les délais de paiements des IJ sont très longs, et les réponses aux demandes de mail peuvent atteindre 3 voire 6 mois. Or, les mutualisations devaient renforcer la qualité de service à l'adhérent. Quelles sont les raisons de cette situation, et que compte faire la MSA pour améliorer les délais ?

M. Étienne LE MAUR : La mise en place des mutualisations nécessite des réorganisations profondes des services, avec des plans de recrutement et de formation du personnel. L'efficacité s'installe dans le temps. Parallèlement, la MSA organisme de protection sociale doit mettre en oeuvre des réformes de plus en plus rapides et régulières, dans des délais extrêmement contraints.

Ainsi en janvier 2019, la MSA Berry-Touraine traitait les prestations familiales pour le compte des 2 caisses, avec 1/3 de ses effectifs en formation, et la mise en oeuvre de la réforme de la prime d'activité qui a considérablement augmenté la charge de travail. En mai 2019, la MSA BCL prenait en charge les indemnités journalières, et a été confronté une année plus tard à la gestion des exceptions de la crise sanitaire : IJ pour garde d'enfant, pour personnes à risque, défauts techniques... Les équipes sont mobilisées en permanence pour améliorer la situation, les actions portant leurs effets à moyens termes, dans un contexte d'une dotation de moyens de plus en plus contrainte. Il faut que nous soyons réactifs pour les urgences en particulier lorsque des foyers se retrouvent en difficulté ; les professionnels de proximité (accueil, téléphone, travail social, délégués, médecins...) s'y emploient au quotidien.

Un élu : Afin d'asseoir la présence de la MSA sur l'ensemble des territoires ruraux et proposer une offre de service complémentaire au plus près des attentes de nos assurés, la MSA Berry-Touraine prévoit- elle ces prochains mois le déploiement de personnel MSA sur des permanences ou des rendez-vous au sein des Maisons France Services ?

M. Pascal CORMERY : La MSA a bien intégré les France Services dans son offre de service de proximité en complément de nos permanences, nous avons communiqué aux adhérents leur implantation sur tout le territoire, vous êtes nombreux à y avoir recours en cas de besoin. Les animateurs sont en relation avec les métiers de la MSA pour les appuyer en cas de besoin.

Nous sommes opérateurs pour chaque France Services du territoire, soit 8 dans l'Indre, 13 dans l'Indre-et-Loire, et 13 dans le Loir-et-Cher.

Nous co-portons avec la communauté de communes d'Ecueillé-Valençay la France Services de Valençay, et travaillons à la gestion d'autres France Services en fonction des besoins et de nos ressources.

Pour 2021, nous allons travailler au redéploiement de permanences dans quelques France Services (Neung sur Beuvron par exemple), sans pouvoir être partout, et sachant que nous avons développé une offre de rendez-vous téléphoniques pour éviter les déplacements des adhérents lorsque c'est possible.

M. CHALUMEAU : Les EPHAD deviennent inaccessible pour certains foyers, les aides à domicile sont fortement sollicitées cependant leurs rémunérations n'évoluent pas ? Que peut faire le gouvernement ?

M. Pascal CORMERY : L'idée d'une réforme de l'autonomie est en cours, il y a une revalorisation qui a été adoptée par le Parlement et le gouvernement, c'est une première marche. Mais qui prendra en charge ? Il faut qu'on accepte sans doute à titre personnel de payer un peu plus les aides à domicile.

On en discute actuellement avec Brigitte Bourguignon sur la réforme de l'autonomie, elle ne passera pas dans la période législative qui reste, puisqu'on rentre dans les élections mais quel que soit le gouvernement en place dans la prochaine mandature, c'est un sujet qui reviendra à l'ordre du jour.

Mme Bruneau, 2e collègue CFDT : La CFDT souhaite montrer son attachement au régime de protection sociale. Dans cette période, les élus et l'ensemble des délégués devront rester attentifs au quotidien. La CFDT s'est manifestée concernant la négociation de la COG et a réalisé des démarches auprès des ministères. Nous restons quand même très inquiets au sujet des réductions du personnel, en effet nous sommes là aussi pour défendre le droit des travailleurs et de leurs familles, et faire en sorte d'améliorer l'offre de service qui est proposée par la caisse de MSA. Nous souhaitons évoquer quelques éléments de réflexion sur l'emploi agricole notamment des salariés de production. Nous dénoncerons toujours les mauvaises conditions de travail. Notre territoire accueille de nombreux saisonniers pour les cultures locales sur les 3 départements, 26 159 contrats de travailleur occasionnel pour 2020 (chiffres extrait du tableau de bord de la CCMSA) et bien évi-

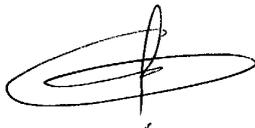
demment avec des exonérations de cotisations patronales qui vont avec. La CFDT pense que les difficultés de recrutement sont dues au manque d'amélioration suffisante des conditions de travail et de revalorisation salariale. Peut-on continuer de promouvoir le consommateur local sans porter et soutenir les embauches locales ?

M. Pascal CORMERY : Vis-à-vis des employeurs, on ne va pas entamer le débat. Simplement, il y a quand même beaucoup d'entreprises qui aujourd'hui font des efforts. J'étais la semaine dernière au ministère du Travail avec Élisabeth Borne pour travailler justement sur les travailleurs détachés. C'est aussi un sujet européen donc il faut vraiment trouver cet équilibre. Pour l'emploi agricole, il y a un chantier qui est ouvert sur la rémunération du travail en agriculture, les employeurs soulevent ce sujet à la fois pour avoir des salariés plus performants et des conditions de travail le plus correct possible à la seule condition c'est qu'à la suite nous puissions valoriser notre produit correctement. Il y a forcément derrière des notions d'équilibre.

9 ❖ Clôture de l'Assemblée Générale

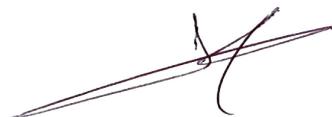
M. Pascal CORMERY lève la séance à 13h.

Le Président,



M. Pascal CORMERY

Le Secrétaire de séance,



M. Étienne LE MAUR